

1. Les présentes conditions générales de vente et de livraison sont applicables à tous les contrats en vertu desquels SAPIN S.A. vend ou cède autrement du bois ou des produits dérivés au client. Les conditions générales d'achat du client ne lient SAPIN S.A. que moyennant acceptation écrite de cette dernière et dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les présentes conditions.

2. Les offres sont toujours faites sans engagement. L'acceptation écrite de la commande par SAPIN S.A. est requise pour la conclusion des contrats.

3. L'annulation ou la modification de la commande par le client donne à SAPIN S.A. le droit à un remboursement des frais encourus par SAPIN S.A. pour l'exécution de la commande, son annulation ou sa modification, sans préjudice du droit de SAPIN S.A. de réclamer tous dommages et intérêts pouvant être dus.

4. Les prix convenus sont basés sur une livraison franco acheteur hors T.V.A. et taxes, tarifs et droits d'entrée, à moins qu'il n'en soit convenu autrement. Si le prix est exprimé dans une autre devise que l'euro, il sera basé sur le cours officiel de la Banque Nationale de Belgique fixé pour cette devise. Si une modification du cours de plus de 5% se produit au détriment de l'euro, après acceptation de l'ordre, mais avant la livraison des marchandises, le vendeur a le droit d'adapter le prix en devise étrangère dans la mesure de la modification du cours.

5. La livraison peut avoir lieu en une ou plusieurs fois, au choix de SAPIN S.A.. Le terme « livraison » utilisé ci-dessous comprend également la livraison en plusieurs fois. Les marchandises commandées sont censées être livrées :

a) en cas de livraison franco : au moment de l'arrivée du transporteur à l'adresse indiquée par le client et après acceptation par le client :

b) en cas de livraison non franco : dès que le transporteur a pris livraison des marchandises en vue de l'expédition à l'adresse indiquée par le client :

c) au cas où le client vient chercher les marchandises : dès qu'elles sont prêtes pour l'expédition et que le client en a été informé par lettre recommandée.

Dans l'hypothèse visée au c) ci-dessus, SAPIN S.A. indiquera le plus clairement possible le lieu de l'enlèvement. Si le client ne demande pas de plus amples informations à ce sujet, il sera censé connaître cet endroit. En cas de livraison franco, le lieu de destination doit permettre à SAPIN S.A. de procéder à un déchargement aisé et sûr. Le client est tenu de prendre livraison des marchandises à cet endroit et de les faire enlever immédiatement à ses frais. Il en est de même pour toute livraison non franco si SAPIN S.A. en assure le transport. En cas de livraison franco client, les marchandises sont livrées aux frais et aux risques du client, y compris le risque de dommages directs et indirects que le client ou des tiers pourraient subir.

6. En cas de force majeure – y sont assimilés les émeutes, les grèves, les lock-out, les occupations d'entreprise, l'incendie, les catastrophes naturelles, les chablis, les intempéries, les difficultés affectant les sous-traitants de SAPIN S.A. ou tout autre cause indépendante de la volonté de SAPIN S.A. – les obligations contractuelles de SAPIN S.A. affectées par l'évènement seront suspendues automatiquement pendant la durée effective de l'empêchement. Si l'empêchement persiste plus de 3 jours, SAPIN S.A. peut résoudre le contrat par simple notification adressée au client. Le client n'a pas le droit à des dommages et intérêts en cas de suspension des obligations de SAPIN S.A. ou de résolution du contrat par SAPIN S.A..

7. Le délai de livraison convenu dans le présent contrat est donné uniquement à titre purement indicatif. Ce délai de livraison sera respecté dans la mesure du possible, mais le dépassement de ce délai ne déchargera pas le client de ses obligations contractuelles : il ne peut prétendre à des dommages et intérêts suite à une livraison tardive ou partielle.

8. Tout paiement du prix ou des frais doit être effectué dans le délai indiqué sur la facture et, à défaut d'une telle indication, dans les 14 jours de la date de la facture. En cas de non-paiement par le client

à l'échéance, chaque facture échue sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de retard de 1% par mois à partir de l'échéance jusqu'au paiement complet d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix pour les frais administratifs de SAPIN S.A., ainsi que les frais de recouvrement conformément à la loi du 2 août 2002.

9. Toutes les marchandises restent la propriété de SAPIN S.A. et doivent le cas échéant demeurer en dépôt chez le client dans un lieu connu de SAPIN S.A. et indiqué sur le bon de livraison jusqu'au moment où le client se sera acquitté de toutes ses obligations.

Le client autorise dès à présent SAPIN S.A. à pénétrer dans les lieux où sont entreposées les marchandises livrées afin de s'assurer du respect par le client de la disposition qui précède.

Le client notifie à SAPIN S.A. tout changement du lieu de dépôt des marchandises livrées 10 jours avant ledit transfert.

Aussi longtemps que le paiement intégral du prix et des autres frais n'a pas été reçu par SAPIN S.A., le client s'engagera à (1) ne pas céder tout ou partie des marchandises livrées sans l'accord préalable et écrit de SAPIN S.A. (2) à ne pas donner les marchandises en gage ou constituer quelque sûreté que ce soit sur celles-ci au profit de tiers (3) au cas où les marchandises seraient déposées dans un immeuble dont le client n'est pas propriétaire, au cas où l'immeuble dans lequel les marchandises sont déposées serait hypothéqué ou au cas où le fonds de commerce du client serait mis en gage, à indiquer à SAPIN S.A. l'identité du propriétaire de l'immeuble, du créancier hypothécaire ou du créancier gagiste afin de permettre à SAPIN S.A. de notifier aux personnes concernées l'existence de son droit de propriété sur les marchandises avant la livraison, avant la constitution d'hypothèque ou la mise en gage du fonds de commerce qui surviendrait par la suite. Tous les risques de dommages causés par le client ou des tiers aux marchandises ainsi que les risques de perte partielle ou totale de celles-ci sont supportés par le client dès la livraison telle que définie à l'article 5. Dans les cas définis à l'article 11 ci-après, SAPIN S.A. se réserve le droit de reprendre immédiatement les marchandises en dépôt sans préjudice de son droit à indemnisation en cas de dommages causés aux marchandises ou de perte partielle ou totale de celles-ci. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la vente.

10. Le client devra s'assurer de l'état des marchandises livrées. Toutes réclamations à ce sujet doivent être portées à la connaissance de SAPIN S.A. par lettre recommandée, dans les 5 jours de la livraison. Passé ce délai, elles ne seront plus reçues.

Les réclamations ne peuvent jamais dispenser le client de son obligation de payer. Si, au plus tard dans les 8 jours de la réception de la facture, le client ne fait aucune remarque quant au montant réclamé, il sera censé avoir accepté la facture sans réserve. Tout usage ou traitement partiel ou total des marchandises entraîne la suppression totale de tout droit à réclamations.

11. SAPIN S.A. peut, à son choix, suspendre l'exécution du contrat et de toute autre commande en cours ou résoudre de plein droit le contrat en tout ou en partie, sans être tenu à des dommages et intérêts :

-au cas où le client resterait en défaut d'exécuter l'une quelconque de ses obligations en vertu du présent contrat :

-en cas de faillite, cessation de paiement ou de liquidation de l'entreprise par le client.

12. Sans préjudice de tout autre droit, SAPIN S.A. peut, en cas de résolution partielle ou totale du présent contrat, réclamer le remboursement des frais encourus ainsi que des dommages et intérêts.

En cas de suspension ou de résolution partielle ou totale du présent contrat, toute somme due à SAPIN S.A. par le client devient immédiatement exigible.

Ce contrat est régi exclusivement par le droit belge.

13. Tout litige qui pourrait naître quant à l'interprétation ou l'exécution du contrat auquel s'appliquent les présentes conditions sera soumis exclusivement aux tribunaux de Bruxelles.